



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 13 octobre 2011, à 15 heures

Président : M. Zdorov (Vice-Président) (Biélorus)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-54353 (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),
M. Zdorov, Vice-Président, prend la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (suite) (A/66/329, A/66/334, A/66/75-E/2011/87)

1. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les mécanismes innovants de financement du développement (A/66/334), explique que le présent rapport complète celui du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Le rapport examine la portée des mécanismes de financement novateurs et passe en revue leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à la santé et à l'environnement.

2. Les incidences de ces modes de financement novateurs sur la structure et l'efficacité de l'aide, notamment l'alignement de l'aide sur les priorités nationales, sa prévisibilité et sa durabilité, sont également examinées dans le rapport. Il existe diverses interprétations du financement innovant, ce qui donne lieu à des estimations différentes de sa portée et de son ampleur. Selon la Banque mondiale, le financement innovant suppose que l'on dégage des fonds en exploitant de nouvelles sources ou en mobilisant de nouveaux partenaires. Elle estime que ces modes de financement ont permis de dégager 57 milliards de dollars entre 2000 et 2008. L'Organisation de coopération et de développement économiques, quant à elle, les définit comme étant des mécanismes qui vont plus loin que les modèles traditionnels de dépenses; ce qui a permis de dégager quelque 37 milliards de dollars entre 2002 et 2010. La traduction en chiffres de la véritable valeur additionnelle de tels mécanismes n'est donc pas chose aisée.

3. Le financement innovant a permis de sauver des millions de vies dans le monde entier et de faire face aux difficultés liées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Le

financement dans les domaines de la santé et du climat est morcelé et une rationalisation des modes de prestation fondée sur les meilleures pratiques est possible. Le rapport examine la durabilité et la prévisibilité du financement, ainsi que les actions entreprises en vue de mettre en place un mécanisme commun de contrôle et d'évaluation, des indicateurs communs de performance, des processus communs de gestion, tels que des audits conjoints et des systèmes d'achats simplifiés. Nombre de ces mécanismes font intervenir une multitude d'acteurs; une direction solide au niveau national est donc essentielle pour mener à bien ce projet.

4. Il est préconisé dans le rapport de rendre les modes de financement novateurs plus durables, fiables et efficaces, et d'étudier les possibilités d'en créer de nouveaux. Un accord international portant sur la définition et la portée du financement innovant poserait les fondements d'un système normalisé de comptabilité et de publication. Les mécanismes de prestation et de contrôle dans le secteur de la santé doivent être réexaminés et simplifiés, l'objectif étant de réduire autant que possible les structures complexes et de continuer d'exercer des contrôles. Il existe également d'excellentes raisons de privilégier l'aide au financement du budget. Une harmonisation des mécanismes d'évaluation permettrait de réduire les coûts des transactions, et un système indépendant d'évaluation est nécessaire au niveau international pour évaluer les prestations et les incidences sur le développement. Il conviendrait que l'Assemblée générale envisage de constituer, avec la participation de toutes les parties prenantes, un groupe de travail sur les mécanismes de financement innovants du développement qui sera chargé d'étudier les mécanismes existants et proposés, et de formuler des recommandations.

5. **M. Suárez Salvia** (Argentine) dit que les mécanismes de financement novateurs pourraient aider les pays en développement à mobiliser des fonds supplémentaires de manière sûre, fiable et intentionnelle. Des avancées considérables ont été réalisées en matière de financement innovant depuis les conférences de Monterrey et de Doha. Il est souhaitable que les fonds soient décaissés en fonction des priorités nationales des pays en développement. Ce mécanisme ne devra pas remplacer les sources traditionnelles de financement ou leur faire du tort, et ne devra pas imposer de charges excessives à ces pays.

L'apport de ressources additionnelles et fiables au système de financement traditionnel du développement doit rester une priorité. Une définition précise et concertée de ce nouveau mode de financement est nécessaire pour pouvoir établir un point de référence et un cadre propices à la discussion. En conclusion, le représentant ajoute que la relation entre les modes de financement novateurs et l'aide publique au développement doit être examinée plus en détail.

6. **M. Bhattarai** (Népal) dit que les mécanismes de financement innovants offrent beaucoup de possibilités de mobiliser des fonds et qu'ils ont permis d'acheminer des fonds vers de nombreux pays en développement, destinés en particulier aux domaines de la santé, de la lutte contre le changement climatique et de l'environnement. Par exemple, des millions de vies ont été sauvées grâce à une réduction des prix des traitements prescrits pour certaines maladies. Toutes les possibilités devraient être systématiquement explorées afin de rendre le mécanisme de financement novateur plus durable, prévisible et efficace. Comme le prévoient la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action, les modes de financement novateurs peuvent contribuer au développement des pays les moins avancés. Ce nouveau mode de financement ne doit pas se substituer aux sources traditionnelles de financement, mais doit les compléter, et les fonds doivent être décaissés dans le respect des priorités nationales des pays les moins avancés.

7. Le représentant se dit vivement préoccupé par le fait que les ressources supplémentaires générées grâce au mécanisme pour un développement propre n'ont pas profité aux pays les moins avancés qui, du fait de leurs capacités institutionnelles et leurs ressources plus limitées, sont les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre. Les procédures de la structure décisionnelle du mécanisme doivent être simplifiées afin que les pays les moins avancés puissent y accéder aisément. Il est également indispensable de surmonter les difficultés qui existent en ce qui concerne la définition de critères pour l'octroi des fonds destinés aux mesures d'adaptation, la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et la méthodologie à utiliser pour déterminer le degré de vulnérabilité et le niveau de risque découlant des retards.

8. La communauté internationale doit s'accorder sur la définition du « financement innovant du développement » afin de poser les fondements d'un

système normalisé de comptabilité et de publication et de connaître exactement le montant des ressources mobilisées. Les structures complexes doivent céder la place à des institutions ouvertes à tous et représentatives telles que l'Organisation des Nations Unies, et les ressources doivent être allouées sous forme d'aide au financement du budget. La question de la prévisibilité et de la durabilité du financement innovant demeure source de vives préoccupations. Il conviendrait que l'Assemblée générale envisage de constituer un groupe de travail sur les modes de financement novateurs du développement qui sera chargé d'étudier les mécanismes existants et proposés, et de formuler, le cas échéant, des recommandations.

9. **M. Benmellouk** (Maroc) dit que sa délégation se félicite des progrès considérables réalisés depuis l'adoption du Consensus de Monterrey en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières par des mécanismes de financement innovants. De tels mécanismes peuvent combler le déficit de financement du développement, surtout dans le contexte de l'après-crise. L'ONU doit promouvoir ces mécanismes dans la mesure où ces derniers seraient plus efficaces que s'ils avaient une portée mondiale. La participation de tous les États Membres permettrait certainement de mettre en œuvre des mécanismes de mobilisation de ressources additionnelles durables, prévisibles et efficaces. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement a recensé plusieurs pistes de réflexion et présenté diverses propositions, dont la dernière consiste en l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales susceptible de générer d'importantes ressources financières.

10. La majorité des fonds dégagés par les mécanismes de financement novateurs est affectée à la santé, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique et à l'environnement. Ce dernier bénéficie de quelque 31 milliards de dollars sur les 37 milliards dégagés. Le Maroc est d'avis que ces mécanismes doivent être élargis à d'autres domaines prioritaires, tels que l'éducation, la sécurité alimentaire, la santé maternelle et l'accès à l'eau potable dans les zones rurales. La communauté internationale a le devoir de venir en aide aux pays défavorisés, et particulièrement en Afrique, afin qu'ils parviennent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. Le Maroc, qui participe à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID),

s'attache à développer le financement innovant, à chercher des mécanismes pratiques, et à apporter des ressources de financement additionnelles et prévisibles. Le Maroc est également d'avis que les ressources mobilisées doivent être utilisées dans le respect des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et dans le Programme d'action d'Accra.

11. Le Maroc souhaite également insister sur l'importance des envois de fonds par les migrants, qui représentent une source de financement pour de nombreux pays en développement. Les gouvernements et le secteur privé ne devront s'épargner aucun effort pour faciliter ces envois de fonds et réduire les coûts de transaction.

12. **M^{me} Yoo Hye-ran** (République de Corée) dit que, de l'avis de son pays, la coopération internationale en matière de développement ne doit pas se cantonner à la formule traditionnelle. Il faudrait prévoir, dans le cadre d'un nouveau dispositif de développement, des mécanismes de financement solides, stables et fiables, qui résisteront aux conditions économiques et politiques changeantes. La garantie de disposer d'un financement durable est essentielle pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des entités telles qu'UNITAID et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination ont commencé à exploiter avec succès ces mécanismes de financement novateurs. Il s'agit là d'une réalisation qui marque une étape décisive et dont devraient s'inspirer d'autres secteurs. La République de Corée, qui est membre du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, est l'un des premiers pays au monde à avoir introduit une taxe internationale de solidarité sur les billets d'avion pour lutter contre les maladies pandémiques. Il faut prendre des mesures pour mobiliser plus d'acteurs dans le domaine du développement, notamment le secteur privé et la société civile. La question du financement innovant du développement fera l'objet de discussions lors du sommet du G-20 qui aura lieu en 2011. Ces discussions témoignent du fait que le potentiel des mécanismes de financement novateurs est de plus en plus reconnu. La délégation de la République de Corée accueille favorablement la proposition du Secrétaire général de former un groupe de travail sur les mécanismes de financement novateurs du développement (A/66/334, par. 79) et participera activement aux discussions à ce sujet.

13. **M^{me} Smaila** (Nigéria) dit que sa délégation approuve le rapport du Secrétaire général, dont la présentation coïncide avec les préparatifs du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Les pays en développement étant relativement désavantagés lorsqu'il s'agit d'accéder aux marchés internationaux des capitaux, il faut prendre des mesures visant à préserver les capacités financières de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale afin de maintenir le niveau élevé de l'aide accordée aux pays clients. Parallèlement, il faut honorer les engagements pris envers l'Association internationale de développement (IDA). Enfin, il faut espérer qu'une assise financière plus solide permettra à la BIRD d'accorder plus facilement des prêts aux pays qui peuvent bénéficier de l'IDA, et que les pays fragiles les plus touchés par la crise auront davantage accès au financement.

14. Bien que le montant de l'aide publique au développement (APD) ait atteint le chiffre record de 129 milliards de dollars en 2010, le ratio net de l'APD par rapport au revenu national brut de la plupart des grands donateurs était toujours inférieur à 0,7 %. De plus, l'aide aux pays les moins avancés a été insuffisante pour atteindre l'objectif fixé, qui se situe entre 0,15 et 0,20 %. Des sources de financement novatrices devraient venir s'ajouter aux sources traditionnelles. L'espoir suscité par ces nouveaux mécanismes grandit à mesure que se rapproche l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Le G-20 a fait beaucoup pour éviter que la récession économique ne soit encore plus grave et pour poser les bases de la reprise, mais il doit tisser des liens plus solides avec les États non membres et les organismes internationaux, en particulier l'ONU. Il faut également assurer la complémentarité des efforts de coordination des grandes orientations entre l'ONU, le Fonds monétaire international, le G-20 et les autres acteurs multilatéraux.

16. Les pays en développement pourraient mettre beaucoup plus de temps que prévu à se relever de cette grave récession. Des mesures visant à stimuler l'économie et à créer des emplois et des mécanismes de protection sont indispensables pour préserver les formidables acquis de la décennie précédente et pour faire des avancées en matière de lutte contre la pauvreté. La délégation nigériane félicite le Groupe de

la Banque mondiale d'avoir mis en place de nouveaux instruments tels que l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, lancée sous la direction de l'IDA, et espère que les décaissements se feront rapidement. Cependant, ces efforts, certes louables, sont loin de suffire pour faire face à la crise.

17. Au Nigéria, le taux de croissance du PIB est passé de 7 % en 2009 à environ 8,1 % en 2010, ce qui témoigne de la capacité de l'économie à rebondir. Les perspectives à moyen terme sont également prometteuses et le Gouvernement nigérian applique un programme de réforme afin de répondre aux besoins en matière de développement et de faire face aux difficultés à venir. La relance ne se fait pas au même rythme partout dans le monde. La reprise économique dans les pays émergents et en développement est plus rapide que dans les pays les plus développés, où elle est restée timide jusqu'à la fin de l'année 2011. L'augmentation continue des cours des matières premières stimule la croissance des régions qui les produisent. De plus, le risque d'inflation lié à la reprise est atténué par la faible utilisation des capacités, l'insuffisance de la demande et des prévisions inflationnistes solidement établies.

18. En Afrique, les problèmes sanitaires demeurent considérables. Certes, des progrès sont enregistrés dans la lutte contre le sida, mais les cas de paludisme et d'autres maladies transmissibles se multiplient. Au Nigéria, plus de 90 % de la population, dont 52 % sont des enfants, est toujours exposée au risque de contracter le paludisme. L'éradication de cette maladie doit figurer au premier rang des priorités de la communauté internationale.

19. Le Nigéria a conscience qu'il est nécessaire de réagir d'urgence face au changement climatique et engage les États Membres à faire preuve d'une volonté politique ferme et à coopérer, en vue d'appliquer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, le Gouvernement nigérian a mis sur pied une équipe spéciale chargée de la lutte contre le changement climatique afin de mieux protéger l'environnement au Nigéria, notamment le climat, et conserver les ressources naturelles du pays.

20. Le Nigéria considère que les objectifs du Consensus de Monterrey peuvent être atteints si l'on fait preuve d'une volonté commune et que l'on se montre prêt à apporter toute l'aide nécessaire en

matière de développement. Il a été prouvé que l'objectif à long terme visant à fournir aux pays les moins avancés 0,7 % du PNB au titre de l'aide publique au développement n'était pas réalisable pour l'instant. Les nations doivent donc se fixer un but réaliste pour les quelques années à venir, qui traduise leur sentiment commun d'urgence, de responsabilité et de rédemption par rapport aux échecs passés.

21. Pour terminer, la représentante souligne qu'il importe de réformer rapidement le système financier international, l'objectif étant de rendre les institutions de ce dernier plus efficaces et responsables, et de renforcer par là même les capacités d'appui au développement des institutions financières régionales, particulièrement en Afrique subsaharienne.

22. **M. Frick** (Liechtenstein), faisant référence à la section du rapport sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude fiscale, dit que son pays s'est engagé au titre de la Déclaration du Liechtenstein, à appliquer les normes relatives à la transparence, l'échange de l'information et la coopération internationale en matière fiscale, reconnues dans le monde entier. Dans ce sens, le Liechtenstein a conclu de nombreux accords concernant l'échange de renseignements fiscaux et conventions de double imposition et est persuadé que la transparence des mécanismes internationaux de régulation est essentielle pour garantir que tous les États soient sur un pied d'égalité et disposent des mêmes moyens.

23. Le Gouvernement du Liechtenstein a fait siens les principes de l'Accord de Copenhague en vue de l'élaboration d'un texte qui succédera au Protocole de Kyoto. Le Parlement a accepté de consacrer aux initiatives de lutte contre le changement climatique des capitaux de démarrage supplémentaires en 2011 et 2012. Ces fonds viennent s'ajouter à l'aide publique au développement accordée par le Liechtenstein et aux mesures qu'il a prises pour lutter contre les terribles effets du changement climatique dans les pays en développement.

24. La réalisation de l'objectif visant à consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement doit toutefois toujours rester la priorité. À plusieurs reprises, le Liechtenstein a réaffirmé son intention d'atteindre cet objectif d'ici à 2015. Il a déjà alloué 0,6 % de son PNB à l'APD en 2010. Le pays est déterminé à utiliser ses modestes ressources afin de contribuer de manière visible et concrète au

développement durable et concentre ses efforts dans les régions délaissées et les domaines dans lesquels il possède un savoir-faire. Tout au long de la campagne en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, le Liechtenstein a axé son action sur les pays les moins avancés et a dépassé l'objectif visant à consacrer 0,2 % du PNB à l'APD en 2010.

25. Les mesures qui visent à lutter efficacement contre la corruption, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites et à promouvoir la bonne gouvernance sont prometteuses dans le cadre des mécanismes de financement novateurs du développement. Le Liechtenstein coopère étroitement avec le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent. Ces dernières années, il a mis à la disposition notamment de ce programme les ressources spécialisées de son service de renseignements financiers et de son bureau du Procureur. Il apporte également une aide financière au Basel Institute on Governance, dont relève l'International Centre for Asset Recovery, qui offre aux pays en développement des formations et des moyens de renforcement des capacités afin de les aider à récupérer les avoirs qui leur ont été volés.

26. **M. Fernández-Arias** (Espagne), s'exprimant au nom du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, fait remarquer que ledit groupe comprend 63 États, plusieurs institutions et organismes du système des Nations Unies ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales et fondations. Un nombre croissant de pays adoptent des mécanismes innovants de financement du développement. Tous les États ont la responsabilité d'éliminer la faim et la pauvreté, de promouvoir le développement durable et d'assurer la prospérité pour tous. Pour ce faire, il est indispensable que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris en matière d'APD pour 2015 et respectent les principes d'efficacité de l'aide au développement. De nouvelles ressources sont toutefois nécessaires pour rendre le financement plus stable et durable, et le mettre à l'abri des fluctuations budgétaires et des changements d'ordre politique, en particulier en temps de crise. Plus de 20 pays ont mis en place avec succès des mécanismes innovants, dont les effets ont été particulièrement ressentis par le truchement des secteurs d'activité qui ont le plus profité de la mondialisation. Ces mécanismes ont permis de dégager plus de cinq milliards de dollars depuis 2006. Les taxes imposées sur les émissions de

carbone et sur les transactions financières, entre autres, ont permis à de nombreux pays pionniers en la matière de récolter des fonds.

27. **M. Briens** (France) dit que sa délégation s'associe au discours prononcé au nom du Groupe pilote sur les financements innovants, dont la France est le Secrétaire permanent. Le rapport qui a été présenté devant la Commission témoigne du travail considérable réalisé sur le sujet par le Département des affaires économiques et sociales. La nécessité de trouver des financements innovants pour le développement est née des limites de l'aide publique au développement, sur le plan de la quantité et de la disponibilité, et de celles de l'économie de marché et des flux privés, qui profitent essentiellement à certains secteurs rentables et volatils et à certains pays, comme l'a encore démontré la récente crise financière. La promotion de la croissance et la protection des biens publics mondiaux, par exemple l'adaptation aux effets du changement climatique, exigent des flux de capitaux plus stables, plus prévisibles et en plus grande quantité. Il y a donc une place pour des mécanismes qui permettent de remédier aux déficiences de l'économie de marché et de l'aide traditionnelle au développement, répondant ainsi aux grands défis de notre temps : l'environnement, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation. Ces mécanismes sont plus stables que l'APD, viennent s'y ajouter et s'appuient sur des secteurs d'activité qui ont considérablement profité de la mondialisation.

28. Parmi les cinq grandes catégories de financements pour le développement, qui ont permis de dégager ensemble cinq milliards de dollars, le Groupe pilote considère que la taxe sur les transactions financières est le mécanisme le plus efficace, principalement parce qu'un volume important de transactions de ce genre permettrait de dégager plus de 30 milliards de dollars par an. De nombreuses études démontrent d'ailleurs la faisabilité de ce mécanisme. Comme l'a fait remarquer le Président Nicolas Sarkozy, il y a également une forte dimension éthique dans l'idée de taxer les transactions financières au même titre que toute autre transaction. Il est dans l'intérêt économique des secteurs ayant le plus profité de la mondialisation de contribuer d'une manière ou d'une autre au financement du développement. La Commission européenne a récemment proposé un projet de directive visant à imposer une taxe sur les transactions financières. Elle estime que les recettes

potentielles seront de 30 à 50 milliards d'euros par an. L'introduction d'une telle taxe à l'échelon européen constituerait une étape cruciale vers un consensus mondial sans nuire à la compétitivité européenne. Les discussions à venir vont donc être stratégiques. Plusieurs pays ont d'ores et déjà signé une déclaration du Groupe pilote concernant la taxe sur les transactions financières, laquelle constitue une priorité de la présidence française du G-20. La France est d'avis que même s'il existe plusieurs niveaux d'action dans le domaine du financement innovant du développement, le niveau universel, les Nations Unies, reste primordial. L'ONU doit pouvoir aider les pays à faire face collectivement aux problèmes d'envergure mondiale tels que s'adapter aux effets du changement climatique, réaliser les objectifs pour le développement et enfin, à terme, définir des objectifs pour le développement durable.

29. **M^{me} Haaland** (Norvège) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Les dispositifs innovants aident les pays en développement à obtenir des ressources pour le développement et pour la lutte contre le changement climatique, mais ne sauraient justifier le non-respect des promesses d'aide publique au développement (APD). La Norvège apporte une APD qui représente plus de 1 % de son revenu national brut et participe à différentes initiatives dans le domaine de la santé, comme UNITAID, la Facilité internationale de financement pour la vaccination, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, les mécanismes de garantie de marché, et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

30. Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre le changement climatique, coprésidé par le Premier Ministre de la Norvège, M. Stoltenberg, et le Premier Ministre de l'Éthiopie, M. Zenawi, a recommandé qu'une taxe sur les transactions financières soit instaurée pour financer la lutte contre le changement climatique. Un groupe d'experts constitué par 12 pays du Groupe pilote, dont la Norvège, a fait une étude sur l'imposition du secteur financier et le financement des biens publics mondiaux, du développement, et de la lutte contre le changement climatique, et a conclu que l'instauration d'une taxe sur les opérations de change serait la solution la plus réalisable. Un prélèvement de 0,005 % sur les opérations de change effectuées partout

dans le monde, mesure que prône la Norvège, permettrait de réunir quelque 30 milliards de dollars par an. Le G-20 et la Commission européenne se penchent aussi sur la question. Pour qu'une telle initiative soit efficace, il faut que le plus grand nombre de pays possible s'y associent.

31. **M^{me} Adams** (Royaume-Uni) dit que son pays, coorganisateur, avec les États-Unis, de la récente manifestation intitulée « MDG Countdown: Celebrating Successes and Innovations » demeure déterminé à ce que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soient atteints. Le Royaume-Uni s'est engagé à porter à 0,7 %, d'ici à 2013, la part de son revenu national brut qu'il consacre au financement de l'ordre, engagement qu'il a inscrit dans son droit interne, et s'efforce de rendre l'aide plus efficace en mettant l'accent sur les résultats, la transparence, et le respect du principe de responsabilité. La délégation britannique attend avec impatience le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui doit se tenir à Busan. Le Royaume-Uni soutient activement les mécanismes innovants de financement du développement, et contribue au progrès dans ce domaine en encourageant des initiatives novatrices. Par exemple, la Facilité internationale de financement pour la vaccination a aidé l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination à lever des fonds plus importants et à les utiliser efficacement pour l'achat de vaccins destinés à quelques-uns des pays les plus pauvres.

32. Le Royaume-Uni continuera à travailler avec ses partenaires sur la question de l'instauration de taxes sur les transactions financières et n'a pas d'objection sur ce principe, pour autant que ces taxes s'appliquent à l'échelle mondiale. Certains points d'ordre pratique restent à régler, mais il importe avant tout d'honorer les promesses faites en matière d'aide publique au développement, que les moyens de financement innovants ne sauraient remplacer.

33. La dernière ligne droite, avant l'échéance de 2015 pour la réalisation des OMD, coïncide avec une période difficile pour l'économie mondiale. Il ne sera pas facile de sortir de la crise, mais il faut prendre des mesures décisives pour garantir une croissance forte, durable et équilibrée, afin d'éviter que la demande mondiale ne soit de nouveau complètement déséquilibrée. Il est important de réglementer les marchés financiers et, puisque le commerce est l'un

des moteurs de la croissance et du développement, de faire progresser les négociations commerciales et de consolider le système commercial multilatéral.

34. **M. Hermann** (Brésil) dit que sa délégation adhère sans réserve à la déclaration faite au nom du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement et qu'il y a dans le rapport des propositions intéressantes concernant des mécanismes innovants de financement.

35. En 2004, les gouvernements brésilien, chilien, espagnol et français ont lancé une initiative visant à lutter contre la pauvreté et contre la faim dans le monde. Elles ont exhorté la communauté internationale à créer de nouvelles sources de financement pour que les OMD puissent être atteints. L'expérience de ces dernières années montre qu'il est possible de mobiliser des ressources considérables sans empiéter sur les moyens de financement traditionnels. Le Brésil est convaincu qu'un débat approfondi sur les modes de financement innovants doit avoir lieu à l'ONU et que la Deuxième Commission est le lieu approprié.

36. Les mécanismes innovants de financement ont montré leur efficacité : ils ont permis, depuis 2006, de lever plus de 5 milliards de dollars de fonds issus des secteurs économiques les plus avantagés par la mondialisation. Il faut cependant, pour ne pas les dénaturer, veiller à conserver certaines de leurs caractéristiques. En premier lieu, ils doivent être facultatifs et ne doivent pas imposer une charge excessive aux pays en développement. Deuxièmement, ils doivent venir s'ajouter aux sources de financement traditionnelles comme l'aide publique au développement. Enfin, ils doivent tenir compte du principe de maîtrise nationale et aller dans le sens des objectifs et des priorités de développement à long terme du pays bénéficiaire.

37. Sous la présidence de M^{me} Dilma Roussef, le Brésil est plus que jamais déterminé à dégager des ressources stables et prévisibles, en complément des moyens de financement traditionnels. Le Congrès brésilien a reconduit la participation du pays à certaines initiatives comme UNITAID et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

38. Le Brésil s'inquiète du fait qu'une part importante des ressources obtenues grâce à des mécanismes innovants de financement sont aujourd'hui considérées comme de l'APD, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Le fait de comptabiliser

deux fois les mêmes ressources enfreint le principe de la complémentarité du financement et donne une idée fautive des engagements pris par les États Membres. Il faut remédier à ce problème pour que les statistiques officielles reflètent avec exactitude les ressources dégagées grâce aux mécanismes innovants.

39. Il convient d'envisager de façon plus systématique le recours aux mécanismes de financement novateurs dans plusieurs domaines où les possibilités de dégager des ressources supplémentaires sont excellentes, comme l'éducation, l'agriculture et la finance.

40. **M. Pirkouhi**, de la République islamique d'Iran dit que son pays sait l'importance de la recherche de sources de financement innovantes, à l'échelon national comme à l'échelon international, pour l'aide au développement et la lutte contre la pauvreté, la maladie et la faim. Des progrès ont été réalisés, mais il y a moyen de faire beaucoup plus. Il faudrait définir clairement les modes de financement innovants, et éviter de limiter la recherche en mettant l'accent sur une ou deux possibilités tout en négligeant d'autres, comme le commerce mondial des armes. On pourrait s'inspirer du principe du pollueur-payeur pour soumettre à des impôts internationaux les activités qui nuisent directement à la paix, au développement et à la stabilité dans le monde. Malgré la crise mondiale, le volume des ventes d'armes a augmenté de 22 % au cours des cinq dernières années. Il est temps que ceux qui font le commerce de la guerre, semant la souffrance et la destruction dans le monde tout en accumulant d'énormes profits, assument leur responsabilité vis-à-vis de la paix et du développement. Cette idée n'est pas nouvelle : ces 20 dernières années, dans l'esprit de la résolution 65/52, il a été plusieurs fois proposé de financer le développement en taxant le commerce des armes. Étant donné l'intérêt que suscitent actuellement les sources innovantes de financement du développement, ces propositions devraient être réexaminées et tous les moyens de les concrétiser devraient être envisagés.

41. **M^{me} Geissler** (Allemagne), dit que son pays s'aligne sur la déclaration faite au nom du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, dont il est un membre actif. Sa délégation accueille avec satisfaction les recommandations intéressantes que le Secrétaire général a faites dans ses rapports. L'Allemagne est déterminée à exploiter les modes de financement

novateurs. Elle consacre au financement du développement le produit de la vente de droits d'émission de carbone et des fonds mobilisés auprès d'investisseurs. Elle entend poursuivre dans cette direction.

42. L'aide extérieure est importante, mais il est tout aussi important que les pays en voie de développement mobilisent les ressources internes. L'Allemagne les soutient activement, dans le cadre de la coopération bilatérale et du Pacte fiscal international. À la dernière réunion du Pacte, les représentants de 33 pays et de plusieurs organisations internationales et associations fiscales ont mutualisé les bonnes pratiques en vigueur dans les pays en voie de développement et préconisé le renforcement de la coopération Sud-Sud.

43. Il faut aussi se préoccuper de l'emploi des fonds supplémentaires réunis aux fins du développement, et s'attacher à accroître l'efficacité de l'aide. En ce qui concerne la classification des mécanismes de financement innovant, la délégation allemande salue la clarté des paragraphes 5 et 10 du rapport du Secrétaire général (A/66/334). Que le mode de financement du développement soit classique ou innovant, ce qui importe, c'est que les fonds soient plus importants et soient utilisés plus efficacement.

La séance est levée à 16 h 40.